

Montrevault-sur-Èvre remet en service les salles municipales à partir du 16 juillet.  
L'occupation de ces espaces est soumise à des consignes sanitaires que chaque usager est tenu de respecter. L'application des gestes barrières est également requise.

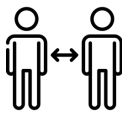
## RÉUNIONS - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



- Demander aux personnes symptomatiques de s'abstenir de participer.



- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et/ou de savon fournis par le locataire de la salle.



- Faire respecter les gestes barrières et la distanciation en adaptant la jauge à 4m<sup>2</sup> par personne.



- Port du masque obligatoire.



- Utilisation de son propre équipement de protection individuelle et de son matériel de pratique. En cas d'échange de matériel le désinfecter préalablement.



- Enregistrement des coordonnées de chaque participant dans un cahier de présence par une personne référente. Le groupe s'engage à communiquer ce cahier aux services sanitaires qui en feraient la demande, à visée épidémiologique.



- Accès interdit aux espaces permettant les regroupements (buvette, vestiaires).



- Désinfection du mobilier utilisé (tables, chaises...) après chaque rencontre.